Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE DE SECURITE

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, 4ième étage/Floor Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
IPS: 7 Workstreams / 7 Volets				
Solicitation No N° de l'invitati	Ame	Amendment No N° modif.		
T8086-172450/A		010		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	•	
T8086-172450		2019	9-04	1-15
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$\$ZM-626-34855				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N° '	VME
626zm.T8086-172450				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2019-05-15	L'invitation prer	nd fi	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Address Enquiries to: - Adresse Holden, Carole				yer ld - ld de l'acheteur 6zm
Telephone No N° de téléphon	e	FAX	No	N° de FAX
(613) 858-9217 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

	, , , , , ,
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	igner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date
-	

Delivery Offered - Livraison proposée



MODIFICATION Nº 010

La présente modification vise à modifier la demande de propositions (DP) et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP

Modification no 1:

À la page 1 de la DP, « L'invitation prend fin » :

SUPPRIMER : 2019-05-01 INSERÉR : 2019-05-15

Modification nº 2:

À la Partie A, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 4.3 Évaluation financière, (c) Évaluation financière – Méthode A, l'article (ii) Étape 2 – Attribution des points :

SUPPRIMER: Le tableau 1 – Maximum de points attribués, pour tous les volets

INSÉRER:

TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 1 – Services d'applications							
Catégories de ressources	Période du contrat 1º année	Période du contrat 2º année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points	
A.7 Programmeur/ Analyste -Niveau 2	50	50	50	50	50	250	
A.7 Programmeur/ Analyste - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
A.11 Testeur - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
TOTAL	150	150	150	150	150	750	

TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 2 – Services de gestion de projets						
Catégories de ressources	Période du contrat 1e année	Période du contrat 2º année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points
P. 9 Gestionnaire de projet - Niveau 3	50	50	50	50	50	250
TOTAL	50	50	50	50	50	250

TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS						
VOLET 3 – Services de cyber protection						
Catégories de	Période du	Période du	Période du	Période	Période	Total
ressources	contrat	contrat	contrat	d'option	d'option	des
	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5º année	points

C.3 Analyste de la	50	50	50	50	50	250
certification et						
accréditation et des						
évaluations de la menace						
et des risques en						
sécurité des technologies						
de l'information–Niveau 3						
C.7 Spécialiste en	50	50	50	50	50	250
conception de sécurité						
des technologies de						
l'information– Niveau 3						
TOTAL	100	100	100	100	100	500

TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 4 - Services de gestion de l'information / Technologies de l'information								
Catégories de ressources	Période du contrat 1º année	Période du contrat 2º année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
I.3 Analyste de base de données/ Administrateur en Gestion de l'information – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
I.6 Analyste de réseau – Niveau 2	50	50	50	50	50	250		
I.6 Analyste de réseau - Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
I.11 Architecte de technologie – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	200	200	200	200	200	1000		

	TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 5 – Services à l'entreprise								
Catégories de ressources	Période du contrat 1º année	Période du contrat 2º année	Période du contrat 3º année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points			
B.1 Analyste des activités – Niveau 3	50	50	50	50	50	250			
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/ plan de secours – Niveau 2	50	50	50	50	50	250			
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/ plan de secours – Niveau 3	50	50	50	50	50	250			
B. 10 Spécialiste, service de dépannage - Niveau 2	50	50	50	50	50	250			
B. 10 Spécialiste, service de dépannage - Niveau 3	50	50	50	50	50	250			

 N° de l'invitation : N° de la modification : ID de l'acheteur T8086-172450/A 010 626zm

B.14 Rédacteur technique - Niveau 3	50	50	50	50	50	250
TOTAL	300	300	300	300	300	1500

VOLET 6 – Ge	TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 6 – Gestion des relations avec la clientèle (GRC) et expérience utilisateur							
Catégories de ressources	Période du contrat 1 ^e année	Période du contrat 2 ^e année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
A.7 Programmeur/ Analyste (GRC)-Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.12 Architecte Web (expérience utilisateur) - Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.13 Concepteur Web (expérience utilisateur) - Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
B.1 Analyste des activités (expérience utilisateur) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	200	200	200	200	200	1000		

	TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 7 – Veille stratégique et analyse de données							
Catégories de ressources	Période du contrat 1e année	Période du contrat 2 ^e année	Période du contrat 3º année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
A.7 Programmeur/ Analyste (veille stratégique et analyse de données) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.1 Architecte d'applications et de logiciels (veille stratégique et analyse de données) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	100	100	100	100	100	500		

Modification n° 3:

À la Partie A, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 4.3 Évaluation financière, (d) Évaluation financière – Méthode B, l'article (i) Étape 1 – Attribution des points :

SUPPRIMER : Le tableau 3- Maximum de points attribués, pour tous les volets

INSÉRER:

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 1 – Services d'applications							
Catégories de ressources	Période du contrat 1e année	Période du contrat 2e année	Période du contrat 3e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points	
A.7 Programmeur/ Analyste -Niveau 2	50	50	50	50	50	250	
A.7 Programmeur/ Analyste - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
A.11 Testeur - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
TOTAL	150	150	150	150	150	750	

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 2 – Services de gestion de projets							
Catégories de ressources							
P. 9 Gestionnaire de projet - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
TOTAL	50	50	50	50	50	250	

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 3 – Services de cyber protection								
Catégories de ressources	Période du contrat 1 ^e année	Période du contrat 2e année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
C.3 Analyste de la certification et accréditation et des évaluations de la menace et des risques en sécurité des technologies de l'information–Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
C.7 Spécialiste en conception de sécurité des technologies de l'information– Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	100	100	100	100	100	500		

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 4 - Services de gestion de l'information / Technologies de l'information								
Catégories de ressources	contrat	Période du contratPériode du contratPériode du contratPériode d'optionPériode d'option						
I.3 Analyste de base de	1e année 50	2º année 50	3º année 50	4º année 50	5º année 50	points 250		
données/ Administrateur en Gestion de l'information – Niveau 3								

I.6 Analyste de réseau – Niveau 2	50	50	50	50	50	250
I.6 Analyste de réseau - Niveau 3	50	50	50	50	50	250
I.11 Architecte de technologie – Niveau 3	50	50	50	50	50	250
TOTAL	200	200	200	200	200	1000

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 5 – Services à l'entreprise							
Catégories de ressources	Période du contrat 1e année	Période du contrat 2e année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points	
B.1 Analyste des activités – Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/ plan de secours – Niveau 2	50	50	50	50	50	250	
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/ plan de secours – Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
B. 10 Spécialiste, service de dépannage - Niveau 2	50	50	50	50	50	250	
B. 10 Spécialiste, service de dépannage - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
B.14 Rédacteur technique - Niveau 3	50	50	50	50	50	250	
TOTAL	300	300	300	300	300	1500	

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 6 – Gestion des relations avec la clientèle (GRC) et expérience utilisateur								
Catégories de ressources	Période du contrat 1e année	Période du contrat 2º année	Période du contrat 3º année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
A.7 Programmeur/ Analyste (GRC)-Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.12 Architecte Web (expérience utilisateur) - Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.13 Concepteur Web (expérience utilisateur) - Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
B.1 Analyste des activités (expérience utilisateur) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	200	200	200	200	200	1000		

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS VOLET 7 – Veille stratégique et analyse de données								
Catégories de ressources	Période du contrat 1º année	Période du contrat 2e année	Période du contrat 3 ^e année	Période d'option 4 ^e année	Période d'option 5 ^e année	Total des points		
A.7 Programmeur/Analyste (veille stratégique et analyse de données) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
A.1 Architecte d'applications et de logiciels (veille stratégique et analyse de données) – Niveau 3	50	50	50	50	50	250		
TOTAL	100	100	100	100	100	500		

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question nº 29

Source – 4.3 Évaluation financière et 4.4 Méthode de sélection

La section 2.6 de la demande de propositions invite les soumissionnaires à proposer des améliorations à apporter au besoin pendant la demande de soumissions en indiquant clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Par conséquent, nous aimerions traiter de la méthode d'évaluation financière choisie par l'État, qui est décrite dans la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

Pour chacun des sept (7) volets, l'État utilisera une pondération variable pour les catégories de ressources aux fins de l'évaluation financière selon la méthode A. En utilisant une pondération variable pour les catégories de ressources, cela fait en sorte que les soumissionnaires sont forcés à la fois d'augmenter les tarifs au-delà de la valeur du marché et de les baisser en dessous de la valeur du marché pour obtenir la meilleure note financière possible. Par exemple, comme l'État a structuré l'évaluation financière de manière à y inclure différentes pondérations pour différentes catégories de ressources (25 points pour certains postes, jusqu'à 100 pour d'autres), les taux pour les postes que Transports Canada pense utiliser le plus (les catégories ayant un facteur de pondération élevé) seront les plus bas et ne seront aucunement représentatifs des taux qu'il faudrait offrir pour attirer des candidats prometteurs. Essentiellement, le taux des postes ayant un facteur de pondération élevé sera largement réduit, simplement parce que le calcul de la formule d'évaluation fait en sort qu'il est nécessaire de niveler vers le bas pour tenter de remporter l'appel d'offres. Par ailleurs, le nombre de points très bas accordé à certains postes permettra aux fournisseurs d'augmenter les taux largement au-delà de ceux du marché sans influencer grandement leur note financière. Plus important encore, cela fait en sorte que les candidats qui auraient dû obtenir un poste mieux rémunéré (en raison de la définition des postes) passeront graduellement dans les catégories pouvant leur procurer une meilleure rémunération. Les ressources qui devraient être rémunérées au taux du marché ou juste en dessous de celui-ci finiront par coûter plus cher que le taux du marché. Cela pourrait entraîner un important roulement de personnel dans les catégories les moins rémunérées et faire en sorte que le client paiera trop cher pour les catégories de ressources ayant une pondération moindre.

Les problèmes de la mauvaise qualité des ressources et du roulement de personnel élevé, qui sont causés par la pondération, se manifestent constamment dans les arrangements en matière d'approvisionnement ayant des paramètres financiers semblables. Par conséquent, dans l'objectif de permettre à Transports Canada d'obtenir des candidats prometteurs pour ce projet pendant toute la durée de leur autorisation de tâche, nous formulons les demandes suivantes :

 pour l'évaluation financière, répartir les points de façon à ce que toutes les catégories de ressources aient la même pondération (p. ex. 100 points pour la période initiale du contrat et pour chaque période d'option subséquente). Ce procédé évite que les fournisseurs soient tenus de baisser leurs prix pour demeurer concurrentiels en raison du grand nombre de points attribués.

Réponse n° 29 : Voir les modifications n° 2 et n° 3 de cette modification de la demande de soumissions.

Question nº 30:

Au cours d'une récente séance de discussion ouverte, SPAC a affirmé s'être acquitté avec succès d'un mandat consistant à faire baisser les prix du marché en utilisant un modèle tarifaire fondé sur le prix médian et la limite inférieure de la tranche médiane. Différents représentants ministériels étaient d'avis qu'il est peu profitable pour l'État d'utiliser ce modèle tarifaire pour les contrats généraux plus importants, puisque les manigances tendent à être plus fréquentes lors de la tarification de catégories de ressources dominantes.

En raison de la méthode utilisée dans cette soumission (modèle de la tranche médiane), nous croyons que TC ne recevra pas de soumission des entreprises les plus compétentes dans leur domaine respectif, puisque ces entreprises possèdent des pratiques établies et qu'elles utilisent donc généralement des taux plus élevés du marché afin de prendre en compte la valeur ajoutée réelle qu'elles apportent à un projet. Comme ces entreprises seront moins susceptibles de présenter une soumission, le taux médian s'en ressentira, ce qui entraînera une diminution du tarif quotidien.

L'État pourrait-il envisager d'ajouter un critère coté exigeant que les soumissionnaires démontrent les travaux réalisés dans le cadre d'un projet, les détails et l'ampleur des travaux réalisés ainsi que la qualité des produits livrables et le respect des échéanciers? Par exemple, les entreprises pourraient-elles décrire deux grands projets (>2 M\$) réalisés au cours des 10 dernières années, au cours desquels les soumissionnaires ont géré directement les projets ou offert des services de gestion de projet par l'entremise d'un BGP, en respectant les échéanciers et à la satisfaction des clients?

Réponse n° 30 : Votre demande a été prise en compte, mais l'exigence demeure inchangée.

Question nº 31:

En ce qui a trait aux tableaux « Maximum de points attribués » pour chaque volet de travail, qui commencent à la page 25, nous supposons que l'attribution des points prend en compte les catégories qui seront les plus utilisées. Cette méthode de pondération tend à favoriser une chute des prix et à entraîner une manipulation des taux, puisque la soumission établit une limite inférieure de la tranche médiane à 10 % sous le taux médian, ce qui fera déjà baisser les prix. L'État pourrait-il envisager de supprimer la pondération en fonction des catégories de ressources et d'évaluer la soumission selon un tarif quotidien seulement?

Réponse nº 31 Voir les modifications nº 2 et nº 3 de cette modification de la demande de soumissions.

Question nº 32:

En ce qui concerne le CTC2 – Stratégie d'atténuation des risques, le CTC3 – Plan de gestion du contrat et le CTC4 – Plan de gestion des talents ainsi que la nécessité de fournir une lettre signée par un client attestant de ces plans pour obtenir le nombre maximum de points, nous trouvons cette exigence très contraignante puisque les clients auraient dû demander cette information dans les soumissions pour pouvoir examiner la capacité d'une entreprise à soutenir ses propres stratégies et plans. Dans le cadre de l'AMAC (qui fait désormais partie des SPICT), les soumissionnaires étaient présélectionnés en fonction de ces mêmes plans et stratégies. Par conséquent, il est maintenant rare que l'on demande aux soumissionnaires de fournir à nouveau les mêmes renseignements qui ont déjà été utilisés au moment de la préqualification. Si nous examinons nos DP archivées, nous comptons moins de dix ministères, organismes ou sociétés d'État qui ont demandé ces renseignements au cours des sept dernières années. Un responsable technique peut être au courant que les entreprises utilisent des processus ou des

méthodes pour exécuter le contrat et atténuer les risques, mais dans la plupart des cas, il n'est pas en mesure d'en examiner les détails.

Comme l'évaluation de ces plans et stratégies sera plutôt subjective dès le départ, nous demandons que l'État examine la possibilité d'évaluer les plans en fonction de l'expérience antérieure d'une entreprise dans l'exécution de contrats qui répondent aux éléments énumérés dans chaque critère coté.

Réponse n° 32 : Votre demande a été prise en compte, mais l'exigence demeure inchangée.

Question nº 33:

Relativement au CTO1, volet de travail 3, nous reconnaissons que l'État cherche des entreprises qui peuvent gérer, et ont déjà géré, un volume de travail dont la valeur est égale ou supérieure à 2 M\$ et qui ont déjà totalisé 2 000 jours facturables. Nous sommes préoccupés puisque ces données ne démontrent pas nécessairement la quantité de travail réalisé et ne constituent pas une indication tangible de la qualité du produit des travaux (valeur). En tant qu'organisme jouant un rôle d'intégrateur et de fournisseur de solutions et qui fournit environ 50 % de son volume de travail à un prix fixe, nous avons toujours eu la volonté d'offrir des solutions de qualité le plus rapidement possible. Selon notre expérience, la majorité des plus habiles analystes d'évaluations de la menace et des risques (EMR) en matière de cyber protection participent à de multiples contrats à court terme, au fur et à mesure des besoins, plutôt que de participer à un seul contrat sur place. D'autres analystes compétents acceptent des engagements à long terme, mais ils sont souvent engagés à titre d'experts en la matière et s'occupent des produits livrables occasionnels liés aux EMR ou à la certification et accréditation. Compte tenu de ce qui précède, l'État pourrait-il envisager de modifier le CTO1 du volet de travail 3 pour demander aux soumissionnaires de démontrer qu'ils ont effectué un minimum de 100 EMR au cours des 5 dernières années, plutôt que les exigences actuelles, afin de prouver clairement que l'entreprise réalise des évaluations de la cybersécurité dans le cadre d'un ensemble de travaux concrets?

Réponse n° 33 : Votre demande a été prise en compte, mais l'exigence demeure inchangée.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.